2012

16 janv. ..... Décret n° 2012-07 portant composition du Conseil d'Administration du Conseil de Régulation, de Stabilisation et de Développement de la Filière café-cacao. 494

PARTIE NON OFFICIELLE

Avis et annonces. 494

PARTIE OFFICIELLE

ACTES PRESIDENTIELS

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET n° 2011-181 du 25 juillet 2011 portant nomination du président du Conseil constitutionnel.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 2001-303 du 5 juin 2001 déterminant l'organisation et le fonctionnement du Conseil constitutionnel,

DECRETE :

Article premier. — M. Francis Vangah Romain WODIE est nommé président du Conseil constitutionnel.

Art. 2. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République de Côte d'Ivoire.

Fait à Abidjan, le 25 juillet 2011.

Alassane OUATTARA.

DECRET n° 2011-182 du 25 juillet 2011 mettant fin aux fonctions de conseillers du Conseil constitutionnel.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 2001-303 du 5 juin 2001 déterminant l'organisation et le fonctionnement du Conseil constitutionnel,

DECRETE :

Article premier. — Il est mis fin aux fonctions des conseillers du Conseil constitutionnel ci-après désignés :

MM. Ahoua N'GUETTA ;
WALE Ekpo Bruno.

Mmes Hortense Angora KOUASSI épouse SESS ;
et Suzanne Joséphine TOURE épouse EBAH.

Art. 2. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République de Côte d'Ivoire.

Fait à Abidjan, le 25 juillet 2011.

Alassane OUATTARA.

DECRET n° 2011-183 du 25 juillet 2011 portant nomination de conseillers au Conseil constitutionnel.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 2001-303 du 5 juin 2001 déterminant l'organisation et le fonctionnement du Conseil constitutionnel,

DECRETE :

Article premier. — Sont nommés conseillers au Conseil constitutionnel pour une durée de trois ans :

Mmes Hortense Angora KOUASSI épouse SESS ;
Suzanne Joséphine TOURE épouse EBAH ;

M. Boniface Obou OURAGA.

Art. 2. — Est nommé conseiller au Conseil constitutionnel pour une durée de six ans M. Emmanuel Kouadio TANOH.

Art. 3. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République de Côte d'Ivoire.

Fait à Abidjan, le 25 juillet 2011.

Alassane OUATTARA.

DECRET n° 2011-195 du 3 août 2011 portant nomination de directeurs généraux, de directeurs généraux adjoints à la direction générale de l'Administration du Territoire et à la direction générale de la Décentralisation et du Développement local.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Sur rapport du ministre d'Etat, ministre de l'Intérieur,

Vu la Constitution ;

Vu le décret n° 63-163 du 11 avril 1963 portant institution d'une indemnité représentative de frais en faveur des fonctionnaires et agents occupant certains emplois, tel que modifié par le décret n° 81-642 du 5 août 1981 ;

Vu le décret n° 98-740 du 22 décembre 1998 fixant les grades minima d'accès à certaines fonctions de l'Etat ;

Vu le décret 2003-412 du 30 octobre 2003 fixant les modalités d'application de la loi n° 2002-43 du 21 janvier 2002 portant statut du Corps préfectoral ;

Vu le décret n° 2007-464 du 8 mai 2007 portant organisation du ministère de l'Intérieur ;

Vu le décret n° 2010 - 01 du 4 décembre 2010 portant nomination du Premier Ministre ;

Vu le décret n° 2011-101 du 1er juin 2011 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2011-118 du 22 juin 2011 portant attributions des membres du Gouvernement ;

Le Conseil des ministres entendu,

DECRETE :

Article premier. — Sont nommés :